

**Allez, encore un effort,
Monsieur le Président,
vous y êtes presque !**

C'est probablement en assistant à la manifestation du 6 février 1934 que Jean MOULIN a pris conscience du danger que courait la République et de la nécessité de la défendre. Il l'a défendue jusqu'au programme du CNR et jusqu'à la mort. Que reste-t-il de Jean MOULIN et du programme du CNR ?

De tolérance en laxisme l'extrême droite tisse sa toile, non seulement le Front National –qui a osé usurper un nom prestigieux- mais la mouvance la plus nauséabonde des anti sémites, des pro nazis, des révisionnistes, des négationnistes, etc. Voici que défilent, comme aux plus sombres jours de février 1934 les ligues fascistes à Paris, voici qu'on publie une rumeur sans consistance ni vraisemblance, mais qui suffit à proclamer l'absentéisme scolaire comme un acte militant ! Et ce n'est pas la pseudo menace d'un ministre faisant les gros yeux qui peut impressionner des militants rompus aux pratiques de l'absentéisme scolaire, qui savent pertinemment qu'ils ne risquent rien et que l'Etat tolère avec bienveillance la désertion de l'Ecole républicaine.

Que fait la République plongée dans une « léthargie » coupable ? Jusqu'où allons-nous tolérer que la Loi républicaine soit ignorée, méprisée, foulée aux pieds ?

Nous le redisons clairement : l'anti sémitisme est un délit. Comment tolérer la présence de sites tels que louisdarquier.tumblr.com dont les textes n'ont rien à envier aux déclarations puantes de 1942 ?

L'absentéisme scolaire est un délit et doit être poursuivi comme tel. Foin de toutes ces tergiversations scholastiques, de ces soi-disant mises en demeure qui restent toujours inefficaces, et qui ne servent qu'à garantir une paix scolaire illusoire !

Nous exigeons que la Loi de la République soit respectée et que les contrevenants soient poursuivis.